

Télétravail

Les agents de la fonction publique exerçant dans les zones d'alerte « renforcée » et « maximale » dont font actuellement partie Paris et l'Ile-de-France peuvent constater l'accentuation de la pratique du télétravail. C'est la directive du gouvernement.

Le message a été relayé par la ministre de la Transformation et de la fonction publiques qui a souhaité faire passer une circulaire adressée à tous les ministères le 6 octobre. Lors d'un point presse téléphonique organisé dans le même temps, elle précise son contenu : « *On incite très fortement les chefs de service et les employeurs [...] à ce que deux ou trois jours de télétravail par semaine soient intégrés dans les organisations de travail quand cela ne nuit pas à la continuité du service public* ».

Le secrétariat général du ministère a également communiqué sur le sujet le 8 octobre en précisant bien qu'une nouvelle définition des organisations de travail devait voir le jour en incitant, au-delà des agents vulnérables pour lesquels le télétravail continue à être la norme, l'ensemble des agents à demander 2, voire 3 jours de télétravail par semaine, dès lors que leurs fonctions sont télétravaillables et conciliables avec les nécessités du service.

Pour faire face à cette montée de demande de télétravail, le ministère précise qu'il poursuit l'effort d'équipement engagé depuis plusieurs mois afin de réunir les conditions d'un véritable travail à distance accessible à un maximum d'agents.

Le secrétariat général précise également le maintien des mesures d'aménagement d'horaires afin de limiter l'affluence dans les transports en commun.

Au vue de cette crise sanitaire en forte hausse, le télétravail doit devenir la norme dans les services, or des disparités concernant la mise en place du télétravail dans les directions et services ont été constatées. Chaque demande de télétravail doit être accordée en toute équité et, en cas de refus, fortement argumentée.

La CFTC souhaite et soutient le développement du télétravail en cette période de crise sanitaire. Mais le développement du télétravail qui va, nous l'espérons, s'intensifier, pose des questions d'ordre organisationnelles : espace de travail, équipement des agents, pratiques managériales et organisationnelles, formations...

La CFTC suivra de près les avancées dans les semaines à venir et vous invite à nous faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer suite à votre demande de télétravail.

-
- Circulaire du 7 octobre 2020 relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique de l'État
 - Flash Secrétariat général du 8 octobre 2020 : renforcement du télétravail
 - Flash Secrétariat général du 20 octobre 2020 : télétravail et déplacements dans les zones concernées par le couvre-feu
 - Guide DGAFP : Télétravail et travail en présentiel